
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011

DÉCISION N° 2011 / 59 / POCL / 7

**PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE
PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 17 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011, du président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon,
 - vu sa décision n° 2011/08/POCL/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public, sa décision n° 2011/09/POCL/2 du 2 mars 2011 nommant M. Michel GAILLARD président de la commission particulière et sa décision n° 2011/52/POCL/6 du 6 juillet 2011 fixant le calendrier du débat,
-
- sur proposition de M. Michel GAILLARD,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le débat public aura lieu du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

Le Président


Philippe DESLANDES